

## REGLEMENT DU JEU « PRENEZ L'AIR, AVEC TARIF'AIR »

### Article 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

La société Euro-LowCost, propriétaire du site [www .tarifair.fr](http://www.tarifair.fr), ci-après « l'Organisateur », Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 29 square Saint-Charles 75012 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 499 000 180, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat le 12 mars 2010 à l'occasion d'une soirée événement. (ci-après, le « Jeu »).

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger ou de diminuer la durée du jeu d'une période de 30 jours.

Le Jeu se déroulera lors de la soirée anniversaire organisée par le site OnVaSortir (OVS) [www.ovs.com](http://www.ovs.com) pour fêter ses 5 ans d'existence, le 12 Mars 2010 de minuit à 6h du matin au Bataclan (Paris 11<sup>ème</sup>)

Le Jeu, les Sites et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

### ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site de Tarif' Air : [www.tarifair.fr](http://www.tarifair.fr) lors de l'inscription d'un participant.

Le participant certifie avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter dans son intégralité en remplissant le bulletin de participation qui sera distribué pendant la soirée.

#### 2.1 Conditions d'inscription au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu, de ses partenaires et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans au moment de son inscription. L'Organisateur pourra demander à tout participant de justifier de sa date de naissance et, le cas échéant, disqualifier un participant mineur. En particulier, l'Organisateur pourra demander au participant une photocopie de sa pièce d'identité afin de s'assurer de l'exactitude des informations saisies par le participant au moment de son inscription et, en particulier, de son âge. De manière plus générale, s'il s'avérait que le Participant ne réponde pas aux critères du présent règlement, la dotation éventuellement remportée ne lui serait pas attribuée ou il ne pas pourrait en bénéficier. L'Organisateur se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, est mineur. Le gagnant devra justifier de son âge avant de recevoir son prix.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, erroné, illisible, déposé dans l'urne après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie papier via le bulletin de participation qui sera fourni directement en début de soirée. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Toute personne souhaitant participer au Jeu doit indiquer à l'Organisateur sa civilité, son nom, son prénom, son adresse e-mail valide, si elle souhaite recevoir ou non par courrier électronique des offres et des informations de Tarifair et de ses partenaires.

## 2.2 Données des participants

Pour participer au jeu, chaque participant doit indiquer certaines données le concernant afin de permettre l'enregistrement de sa participation au jeu concours et, le cas échéant, de recevoir son gain. Les informations ainsi recueillies sont destinées à la société Euro-LowCost et à ses partenaires. Sous réserve du consentement des participants ou à défaut d'opposition de leur part, la société Euro-LowCost ou ses partenaires pourront également informer les participants de leurs offres et services.

Conformément à la loi française " Informatique & Libertés " du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur de ce jeu et pendant la durée du jeu auprès de :

Euro-LowCost

Jeu « Prenez l'air avec Tarifair »

29 square Saint-Charles

75012 Paris

ou par email à [jeu@tarifair.fr](mailto:jeu@tarifair.fr)

## 2.3 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, l'indication d'une combinaison VIP qui n'a pas été adressée par l'Organisateur au participant, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes noms, prénom, et adresse e-mail.

## ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

Participation lors de la soirée anniversaire organisée par notre partenaire OVS le 12 Mars 2010 de minuit à 6 heures du matin au Bataclan (Paris 11eme)

Le bulletin de participation sera proposé aux personnes ayant payés leur entrée à la soirée. Les participants seront libres de jouer ou non et une fois le bulletin rempli, ils pourront le valider en le mettant dans une urne prévue à cet effet.

Les participants seront invités à participer au Jeu en remplissant et en validant le bulletin d'inscription comprenant :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- eMail
- Dans quel pays aimeriez-vous partir pour vos prochaines vacances ?

Il doit aussi cocher la case "J'ai lu et j'accepte le règlement".

La validation du bulletin d'inscription complété permettra au participant d'être intégré dans la base à partir de laquelle sera effectué le tirage au sort des gagnants.

La validation des formulaires devra intervenir avant 6 heures du matin le 13 Mars 2010. Seuls les titulaires des formulaires validés avant cette limite pourront participer au tirage au sort qui désignera les gagnants.

#### ARTICLE 4. DOTATION

La dotation de ce jeu est composée de 2 billets d'avion A/R.

Conditions :

- 2 billets d'avion A/R fournis par la compagnie Gulf Air à prendre ensemble d'une valeur unitaire maximale de 1 296€ HT (mille deux cent quatre vingt seize euros hors taxes)
- valables du 15 Mars 2010 au 15 juin 2010, en classe économique, selon disponibilité et hors période d'embargo.
- destination : elle sera à choisir parmi les nombreuses destinations proposées par le réseau aérien de la compagnie aérienne Gulf Air au départ de Paris uniquement.
- taxes et charges éventuelles sont à la charge des gagnants
- réservation à faire auprès de Gulf Air Réservation au 01 49 52 41 41

Important :

Ce lot ne pourra faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte et ne pourra être ni repris, ni échangé, ni cédé (ni même pour un membre de la même famille), ni faire l'objet de sa contre-valeur en espèces.

Lorsqu'une date aura été choisie par le gagnant et confirmée par Gulf Air, celle-ci sera ferme et définitive. Aucune modification de date ou de personne ne pourra être faite

#### ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera désigné par tirage au sort le 15 mars 2010 à 12h au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire à partir de la liste des participants.

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Le participant désigné lors du tirage au sort sera contacté par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les 7 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et un nouveau tirage au sort aura lieu, jusqu'à ce que le lot ait pu être attribué à un gagnant.

Les nom et prénom du gagnant pourront être obtenus en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 9 ci-dessous, dans le mois suivant le tirage.

L'Organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que la dotation remportée par le gagnant, sans que cela ne confère au gagnant d'autres droits que la remise de sa dotation.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, sa dotation ne lui serait pas attribuée ou il ne pourrait pas en bénéficier. Les participants autorisent l'Organisateur à procéder à toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité, d'âge ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des dotations déjà envoyées.

#### ARTICLE 6. PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS

Du fait de l'acceptation de son lot, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ville de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 1 an.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier à l'adresse suivante : Euro-LowCost 29 square Saint-Charles 75012 Paris, dans un délai d'un mois à compter de l'annonce de son gain.

#### ARTICLE 7. GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 15 (quinze) jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale, son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité,
- la date et l'heure de son inscription,

#### ARTICLE 8. RESPONSABILITE

8.1. Les images utilisées sur les Sites, sur les Affiches, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant les Sites, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de l'Organisateur ou de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires.

8.2. L'Organisateur ou ses prestataires tels que le site OVS, la société Gulf Air et le site Internet [www.oopartir.com](http://www.oopartir.com) agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou ses prestataires déclinent toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur ou ses prestataires se réserve le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur pécuniaire équivalente.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en argent à la demande du (des) gagnant(s). Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant.

#### ARTICLE 9. DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement du Jeu ainsi que toutes les modifications qui pourraient y être apportées est déposé auprès de [www.depotjeux.com](http://www.depotjeux.com).

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude Maître Valérie Hoba située : 29, Boulevard Jean Jaurès 93400 Saint Ouen.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>.

Le règlement est accessible auprès de l'huissier dépositaire, ainsi qu'à partir des Sites durant le Jeu. Il est également disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur, à l'adresse suivante :

Euro-LowCost

Jeu »Prenez l'aire avec Tarifair »

29 square Saint-Charles

75012 Paris

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.